

THE
QUEBEC
GAZETTE.

THURSDAY, MAY 25, 1769.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

JEUDI, le 25 MAI, 1769.

LONDON, FEBRUARY 2.

SOME Letters from Algiers mention, that the Consul of a certain Power labours hard to persuade the Dey and Regency to a Rupture with the Corsicans, and to send a Number of his Corsairs to cruise on the Coasts of that Island.

We hear very large Orders have lately arrived in Town, to ship many thousand English Muskets and Bayonets for Constantinople.

February 8. We are informed that a great Number of Freholders of the County of Middlesex, Gentlemen of independent Fortunes, are come to a Resolution of subscribing 500l. each, for the Support of Mr. Wilkes in his Election, and to enable him to go through his other Prosecutions.

A great Patriot, it is said, will repair to Holland so soon as he is set at Liberty; and from thence open a Scene, relative to the British Cabinet, which will astonish all Europe.

We are now told, as a Precedent in regard to the Question of Expulsion, that Mr. Woolaston was expelled, re-elected, and sat afterwards in the same Parliament, unmolested.

When the Excise-bill passed the House of Commons, during the Administration of Sir Robert Walpole, it was represented to that Minister by one of his Friends, that though he had carried that Point in the House, there was an universal Discontent without Doors, and that there was not a Friend to that Measure in the Kingdom; "Then God forbid," says he, "that I should be for it," and immediately he relinquished his Design of carrying it into a Law.

During the Administration of Mr. Pelham, a Bill for naturalizing the Jews had passed into a Law, which caused a great Discontent and Murmur throughout the Kingdom; that Minister was perfectly satisfied within himself of the Rectitude of that Act, notwithstanding which, when he found such universal Dissatisfaction with it, he himself moved the House to repeal it.

As Prince Lewis of Wolfenbuttle, Brother to Prince Ferdinand, and of Course Brother-in-law to the King of Prussia, is Governor to the present Stadtholder of Holland, the Public must not be surprized if that Court takes the Side of the Court of Berlin, and its Allies, who at present are at Variance with the Court of Great-Britain.

By those who have been in the Port of Constantinople, it is affirmed, that City lies so exposed (besides being built of Wood) that it might be reduced to Ashes in a few Hours.

Extract of a Letter from Corte, January 9.

" What the most prudent People foresaw has now happened, which is, that our Divisions prove our Ruin, and our Enemies take Pains to increase them. The Traitors of their Country now take off the Mask, and their Example has drawn off others, for, besides the Relations of Maffei, les Peres, Fabiani, and Durazzo, the Family of Alessandrini, have gone over to the Enemy, though our General has loaded them with Favours. Capiaffi has likewise joined them; nevertheless their Treachery has not succeeded, being beaten wherever they appear. But we are made some Amendments by the Acquisition of Count Gentili, who has abandoned the Enemy, and joined us, out of pure Love for his Country. We have just received Advice, that our People have made themselves Masters of Oletta, after an obstinate Engagement, and made the French Garrison Prisoners of War, besides taking a great Quantity of all Sorts of Ammunition there. Our General flatters himself, that we shall be Masters of San Fiorenzo too, before it can be relieved."

We are told by Letters from Poland, that the Preparations making by the Russians and Turks forebode a great Effusion of Blood. The Court of Russia, if they should be wanted, will bring 300,000 Men into the Field, and the Turks propose to attack them on all Sides; but in Proportion as they strip their Provinces, Tumults will probably arise there, of which the Russians may greatly avail themselves.

A few Days ago a Gentleman observed to Mr. Wilkes's witty Female Relation, that he believed no Person had so many Enemies as Mr. Wilkes, " True, Sir, replied the Lady, nor any Body so many Friends, I believe."

Sunday Se'nnight the Clerk of a certain Parish in Berkshire, who is a staunch Patriot, had his Head so full of the Cause, that in giving out the Psalm he exclaimed, " Let us sing to the Praise of Wilkes and Liberty, two Staves of the 45th Psalm."

S A L E M, APRIL 4.

The Brig Tartar, Captain Warren, arrived here last Week from Bilboa, but last from St. Ubes, in 39 Days. He informs us, that a Gentleman of Distinction at the first mentioned Place, was of Opinion, that a War with England would take Place some Time in June or July next; but whether he meant with both France and Spain, or with Spain alone, we cannot positively say, but most probably with the two Nations united.

Captain Warren also informs, that a large Body of Algerines had besieged some Place (the Name of which he cannot recollect) belonging to the Portuguese; on which a Fleet from Lisbon had been dispatched for its Relief.

P H I L A D E L P H I A, APRIL 20.

Extract of a Letter from Liverpool, February 9.

" The Memorial of the Merchants of Philadelphia, addressed to us, and some other Merchants in this Town, came safe to Hand, and was communicated to several of those mentioned in the Direction; but are sorry to inform you, that many of them are of unfriendly Sentiments concerning some of the chief Subjects of Complaint. Finding there was no Probability of a Concurrence in an Application to Parliament (of which indeed there is no Instance as yet from any Part of the Kingdom) we took the only Step that remained for us, to forward your Views, and our Wishes, namely, by transmitting to our Members of Parliament, the printed Copy of your Mc-

LONDRES, le 2 Fevrier.

QUELQUES lettres d'Algiers marquent, que le Consul d'une certaine puissance travaille fortement à persuader le Dey de cette régence à rompre avec les Corses, et à envoier nombre de ses Corsaires croiser sur les cotes de cette île.

Nous apprenons qu'il est arrivé en ville des ordres fort étendus d'embarquer plusieurs milliers de fusils et de baïonnettes pour Constantinople.

Le 8 Fevrier. Nous sommes informés qu'un grand nombre de Francs-tançans de Middlesex, personnes d'une fortune assurée, ont pris la résolution de souscrire chacun pour 500 livres Sterling, pour soutenir Mr. Wilkes dans son élection, et pour le rendre capable de poursuivre ses autres litiges.

On dit qu'un grand Patriote se rendra en Hollande aussitôt qu'il sera en liberté, et paroira ensuite dans une scène, touchant le Cabinet Britannique, qui étonnera toute l'Europe.

On nous cite à présent comme exemple, touchant la question du bannissement, que Mr. Woolaston avait été exilé, ré-élue, et avait ensuite pris séance en Parlement sans obstacles.

Quand le Bill d'accises passa par la Chambre des Communes, pendant l'administration du Chevalier Robert Walpole, il fut représenté à ce Ministre par un de ses amis, que quoiqu'il ait emporté ce point dans la Chambre, il y ait un mécontentement général au dehors, et qu'il n'y ait aucun approbateur de ces moëns dans le roiaume; à Dieu ne plaise, dit-il alors, que je les soutienne, et aussitôt il désista de son dessein d'en faire une loi.

Durant l'administration de Mr. Pelham, un bill pour naturaliser les Juifs avoit passé en loi, ce qui causa un grand mécontentement, et un grand murmure par tout le roiaume; ce Ministre étoit parfaitement satisfait en lui-même de la justice de cet acte, malgré lequel cependant quand il s'aperçut du mécontentement universel, il incita lui-même la Chambre à le rappeler.

Vu que le Prince Louis de Wolfenbuttle, frere du Prince Ferdinand, et par conséquent beau-frere du Roi de Prusse, est Gouverneur du Stat-Houder d'Hollande, le public ne doit pas être surpris si cette cour prend le parti de celle de Berlin et de ses allies, qui sont à présent chancellans envers la cour de la Grande-Bretagne.

Ceux qui ont été dans le port de Constantinople assurent, que cette ville est tellement exposée, outre ce qu'elle est batië en bois, qu'elle peut être réduite en cendres en peu d'heures.

Extrait d'une lettre de Corte, du 9 Janvier.

" Ce que les plus prudens prévoient est maintenant arrivé, qui est, que nos divisions affaiblissent notre ruine, et nos ennemis prennent soin de les augmenter. Les traitres à la patrie se démasquent à présent, et leur exemple en a attiré d'autres, car outre les parens de Maffei, les Peres, les Fabiani, et les Durazzo, la famille des Alessandrini s'est rendue à l'ennemi, quoique notre Général l'ait comblé de faveurs. Capiaffi les a aussi joint; cependant leur trahison n'a pas réussi, ayant été battus par tout où ils ont paru. Mais nous avons eu quelque récompense par l'acquisition du Comte Gentili, qui a abandonné l'ennemi, et nous a joint par pur amour pour sa patrie. Nous venons de recevoir avis, que nos gens se sont rendus maîtres d'Oletta, après un combat opiniâtre, et qu'ils ont fait la garnison prisonnière de guerre, outre la prise d'une grande quantité de toute sorte de munitions qui y étoient. Notre Général se flatte que nous serons maîtres de San Fiorenzo pareillement, avant qu'il puisse être secouru.

Nous apprenons par des lettres de Pologne, que les préparations que font les Russiens et les Turcs annoncent une grande effusion de sang. La cour de Russie, si elle en ait besoin, mettra 300,000 hommes en campagne, et les Turcs se proposent de les attaquer de tous cotés, mais à proportion à mesure qu'ils dépouilleront leurs provinces il s'y occasionnera du tumulte, dont les Russiens peuvent beaucoup se prévaloir.

Il y a quelques jours, une personne fit remarquer à une parente spirituelle de Mr. Wilkes, qu'il ne croioit pas qu'aucune personne eut tant d'ennemis que Mr. Wilkes; cela est vrai, Monsieur, repliqua la Dame, ni personne tant d'amis à ce que je crois.

Dimanche passé huit jours, le Clerc d'une certaine paroisse dans Berkshire, qui est un ferme Patriote, auroit la tête si remplie de cette cause, qu'en indiquant le Psalme, il s'écria, *Chantons à la louange de Wilkes et de la liberté deux versets du Psalme 45.*

S A L E M, le 4 Avril.

Le Brigantin le Tartare, Capitaine Warren, arriva ici la semaine passée de Bilboa, mais en dernier lieu de St. Ubes, en 39 jours, il nous informe, qu'un Monsieur de distinction de la première place étoit d'opinion, qu'une guerre contre l'Angleterre auroit lieu dans le cours de Juin ou de Juillet prochain; mais s'il entend contre les deux, la France et l'Espagne, ou contre l'Espagne seule, nous ne pouvons assurer l'affirmer, mais plus vraisemblablement contre les deux nations réunies.

Captaine Warren nous informe aussi, qu'un grand corps d'Algériens avoit assiégié quelque place (dont il ne peut se souvenir du nom) appartenant aux Portugais, sur quoi l'on avoit dépêché une flotte de Lisbonne pour la secourir.

P H I L A D E L P H I E, le 20 Avril.

Extrait d'une lettre de Liverpool, du 9 Fevrier.

" Le mémoire des marchands de Philadelphie, à nous adressé, et à quelques autres marchands en cette ville, nous est bien parvenu, et fut communiqué à plusieurs de ceux à qui il est adressé; mais nous sommes fâchés de vous faire savoir que plusieurs d'entre eux font d'un sentiment contraire touchant divers des principaux sujets de plainte. Trouvant qu'il n'y ait pas de probabilité d'un concours pour s'adresser au Parlement (dont en vérité il n'y a pas encore aucun exemple dans aucune partie du roiaume) nous finis-

morial, with our own Opinion of the Means and Expediency of Redress.— We have Reason to believe that the Sentiments of those two worthy Gentlemen are favourable to your Cause, and that they will give early Intimation; if an Application or Solicitation, on the Part of their Constituents, can avail."

Yesterday Captain Crew arrived here, in 8 Weeks from Gibraltar, who informs, that before he left that Place, six or eight Sail of Dutch Men of War sailed from thence for the Island of Corsica, in Order, it was said, to watch the Motions of the French.

BOSTON, APRIL 17.

Captain Dixey, arrived at Marblehead, in whom came Passenger Captain Brown, of this Town, informs, that while he was at Falmouth, he saw the London Papers to the first of March, which were filled with the Affairs of Wilkes and America:—That Mr. Wilkes had been elected a second Time a Member for the County of Middlesex, and again expelled; and that it was not doubted but he would be chosen a third Time; also that the Freeholders of Middlesex had raised a very large Sum of Money for his Use; and that American Affairs were not settled when he left London.

NEW YORK, APRIL 10.

Captain Webley, who arrived here last Friday from Madeira, on his Passage, spoke with a Brig from Cork for the West-Indies, who told him, that an Embargo had been laid on all Vessels at Cork, about the Middle of February, thought to be with a Design to prevent the French getting a Supply of Provisions from thence; that this Vessel having been loaded and cleared, had sailed privately; and that a Report prevailed in Cork, that vast Preparations were making in England for fitting out a Fleet.

April 17. Monday last Captain Lewis arrived here from Lisbon. He sailed from thence the 22d of February, and acquaints us, That the Day before a Ship arrived there from England in ten Days, the Captain of which reported, that when he came out, there was as hot a Prevail in the River Thames as ever was known, supposed to man the Fleet destined for the Mediterranean.

April 27. By Letters from London, of the 11th of February, we learn, That the Russian Ambassador, at the Court of Great-Britain, has made a Demand of a powerful Fleet, to be sent to the Archipelago, to act against the Turks; and that in Case of Refusal, the Czarina was determined to break off all Trade and Correspondence with England.

ADVERTISEMENTS.

DISTRICT of MONTREAL, *BY* Virtue of a Writ of Venditioni Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at

the Suit of Pierre Marcaux, against François Cherrier, will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, on Friday the 23d Day of June next, a Stone House situate in Captain-Street, near the Market-Place, in the City of Montreal, at present occupied by Etienne Dumeynoie; also a Lot of Land situate at Longueil, in the District aforesaid, containing two Acres, bounded in the Front by the Main Street, on one Side by — Baize, on the other Side by Joseph Le Maire, and behind by the River Saint Lawrence, with a Stone House, 55 Feet in Front and 34 Feet deep, and other Buildings thereon; also another Lot of Land, situate in the Barony of Longueil, of 18 Arpents in Front, and from 30 to 40 Arpents deep; the whole being late the Property of the said François Cherrier, seized and taken in Execution by Virtue of several Writs of Fieri Facias, issued out of the Court aforesaid, at the Suit of the said Pierre Marcaux, and others, at which Time and Place the Conditions of the Sales will be made known, by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any prior Claim to the Premises, by Mortgage, or otherwise, are requested to give Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — May 8, 1769.

District de Montréal, *BY* Virtue d'un Writ de Venditioni exponas, émané de la cour à Savoir: *EN* vertu d'un Writ de Venditioni exponas, émané de la cour des Plaidoirs Communs, à la poursuite de Pierre Marcaux, contre François Cherrier, on exposera en vente publique,

à mon bureau, Vendredi 23 de Juin prochain, une maison de pierres, située rue du Capitaine, près du marché dans la ville de Montréal, à présent occupée par Etienne Dumeynoie; et pareillement une pièce de terre située à Longueil dans le dit district, contenant deux arpents, bornée de front par la Grande rue, d'un côté par — Baize, de l'autre par Joseph Le Maire, et par derrière par la rivière St. Laurent, avec une maison de pierres de 55 pieds de front et de 34 de profondeur, et autres édifices dessus; comme aussi une autre pièce de terre située dans la baronnie de Longueil, de 18 arpents de front et d'entre 30 à 40 arpents de profondeur. Le tout appartenant ci-devant au dit François Cherrier, saisi et mis en execution en vertu de plusieurs Writs de Fieri Facias émanés de la cour susdite, à la poursuite du dit Pierre Marcaux et autres, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront déclarées par

E. G. GRAY, D. P. M.

Tous ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 8 Mai, 1769.

DISTRICT of MONTREAL, *BY* Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at

the Suit of Toussaint Pothier and Magnan, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Louis Dufault, I have taken in Execution, and seized into my Hands, a Lot of Land, situate about a League below the Church of Longueil, in the District aforesaid, of two Arpents in Front and about 40 Arpents deep, bounded in the Front by the River Saint Lawrence, on one Side by Joseph Dubuge, on the other Side by Vincent Potvin, and behind by the said Joseph Dubuge, with a wooden House and a Barn thereon; also another Lot of Land, situate in the Parish of Boucherville, in the said District, of three Arpents in Front and 20 Arpents deep, bounded in the Front by François Belleroze, on one Side by — Roy, on the other Side by François Beaudelle, and behind by — Quintal: Now this is to give Notice, That the said Lots of Land will be sold at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Saturday the 17th Day of June next, in order to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, are desired to give Notice thereof to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — May 15, 1769.

District de Montréal, *BY* Virtue d'un Writ de Fieri Facias, émané de la cour des

à Savoir: *EN* vertu d'un Writ de Fieri Facias, émané de la cour des Plaidoirs Communs, à la poursuite de Toussaint Pothier et Magnan, contre les biens, effets, terres et possessions de Louis Dufault, j'ai saisi et mis sous main de justice une pièce de terre située environ une lieue plus bas que l'église de Longueil, dans le dit district, de deux arpents de front et d'environ 40 de profondeur, bornée de front par la rivière St. Laurent, d'un côté par Joseph Dubuge, et de l'autre par Vincent Potvin, et par derrière par le dit Joseph Dubuge, avec une maison de bois et une grange dessus; aussi une autre pièce de terre située dans la paroisse de Boucherville dans le dit district, de 3 arpents de front et de 20 de profondeur, bornée de front par François Belleroze, d'un côté par — le Roi, et de l'autre par François Beaudelle, et par derrière par — Quintal: Maintenant on fait à savoir, que les dites pieces de terre seront vendues publiquement, à mon bureau dans la ville de Montréal, Samedi 17 de Juin prochain, pour recouvrer et lever la dette et fraix mentionnées au dit Writ.

E. G. GRAY, D. P. M.

Ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 15 Mai, 1769.

la seule démarche qui nous restoit, pour avancer vos vœux et nos souhaits, particulièrement en remettant à nos membres du Parlement la copie imprimée de votre mémoire, avec notre propre avis des moyens et de la convenance du soulagement.— Nous avons raison de croire que les sentiments de ces deux Messieurs sont favorables à votre cause, et qu'ils les feront connaitre de bonne heure, si une adresse ou une sollicitation de la part de leurs constituans peut prévaloir.

Hier Capitaine Crew arriva ici en huit semaines de Gibraltar, qui nous informe, qu'avant de quitter cette place, six ou huit vaisseaux de guerre Hollandais en avoient mis à la voile pour l'île de Corse, afin, disoit-on, d'observer les mouvements des François.

BOSTON, le 17 Avril.

Capitaine Dixey est arrivé à Marblehead, avec lequel est venu passager Capitaine Brown de cette ville, qui nous informe, que pendant qu'il étoit à Falmouth, il avoit vu les Gazettes de Londres jusqu'au premier de Mars, qui étoient remplis des affaires de Mr. Wilkes et de l'Amérique.— Que Mr. Wilkes avoit été élu de nouveau membre pour le comté de Middlesex, et de nouveau exclu, et qu'il n'y avoit pas de doute qu'il seroit choisi une troisième fois; et que les francs-ténanciers de Middlesex avoient levé une grosse somme d'argent pour son usage, et que les affaires de l'Amérique n'étoient point encore accommodées lorsqu'il partit de Londres."

NOUVELLE-YORK, le 10 Avril.

Capitaine Webley qui arriva ici Samedi dernier de Madere, dans son passage parla à un brigantin de Cork allant aux îles, qui lui dit, qu'on avoit mis un embargo sur tous les vaisseaux à Cork, environ au mi-Fevrier, qu'on croit être à dessin d'empêcher les François d'en tirer un secours de provisions; que ce vaisseau ayant été chargé et préparé s'étoit échappé en cachette, et que le bruit courroît à Cork, qu'on faisoit en Angleterre de grands préparations pour équiper une flotte.

Le 17 Avril. Lundi dernier arriva ici Capitaine Lewis de Lisbonne, il en mit à la voile le 22 de Fevrier, et nous informe, que la veille un vaisseau y étoit arrivé d'Angleterre en 10 jours, dont le Capitaine rapporte, que quand il partit, il y avoit une vive pression dans la Thamise telle qu'on vit jamais, qu'on suppose pour équiper la flotte destinée pour la Méditerranée.

Le 24 Avril. Par des lettres de Londres, du 12 de Fevrier, nous apprenons que l'Ambassadeur de Russie à la cour de la Grande-Bretagne, avoit fait la demande d'une puissante flotte pour envoyer dans l'Archipel, pour agir contre les Turcs; et qu'au cas de refus, la Czarine étoit déterminée à rompre tout commerce et correspondance avec l'Angleterre.

AVERTISSEMENTS.

District de Montréal, *BY* Virtue d'un Writ de Venditioni Exponas, émané de la cour des Plaidoirs Communs, à la poursuite de Jean à Savoir:

Vendredi 16 de Juin prochain, une pièce de terre située dans la paroisse de Berthier, dans le dit district, d'un arpent quadrillé, vis-à-vis le grand chemin, bornée d'un côté par Pierre Lafreniere, et de l'autre par Jean Batiste Houle, et par derrière par la rivière de Berthier, avec une maison de 30 pieds de front et 31 de profondeur, avec une écurie de 25 pieds sur 20; appartenante ci-devant à Jean Batiste Gravier, saisi et mise en exécution à la poursuite de Jean Lees, et à vendre par

E. G. GRAY, D. P. M.

Ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, sont requis d'en envoyer l'état au dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 18 May, 1769.

ALEXANDRE LARCHEVEQUE dit LARCHE, à Montréal, espérant quitter la province dans un mois, prie ceux à qui il doit de se présenter dans le dit temps pour être payés; et s'il y a quelques hypothèques dues sur sa maison et emplacement, situés rue Notre Dame, tenant d'un côté au Sieur Perinault, d'autre côté au Sieur Macfarland, d'un bout à la rue Notre Dame, et d'autre bout à Charland, n'ont qu'à les déclarer à Mr. Bouthillier, marchand, dans le dit temps, sans quoi ils seront déchus de leurs créances.

Alexander Larcheveque, called Larche, of Montreal, intends leaving the Province in a Month, such as he is indebted to are desired to make their Demands within said Time, that they may be paid; and if there are any Mortgages on his House and Lot, situate in Notre Dame Street, joining on one Side to Mr. Perinault, and on the other to Mr. Macfarland, bounded at one End by Notre Dame-Street, and on the other by — Charland, they may be made known to Mr. Bouthillier, Merchant, within the Time above-mentioned, otherwise they will be excluded. — Montreal, May 8, 1769.

M. le Chevalier De la Corne St. Luc, exécuteur testamentaire de feu Mr. Dominique Gadet, négociant de Montréal, fait savoir au Public, que ceux qui ont quelques demandes légitimes sur la succession du dit feu Sieur Gadet de s'adresser à lui afin qu'ils soient satisfaits: ceux qui peuvent devoir à cette succession sont priés de venir payer, faute de quoi ils seront poursuivis.

A VENDRE, La belle terre du dit feu Sieur Gadet, située à la Chine, de 3 arpens de front sur 80 de profondeur, avec une maison, une grange et un hangard, où il y a un pressoir à Cidre, le tout en pierres; une écurie, une petite maison, et deux autres petits batimens en bois, avec le grand et beau verger divisé en trois, contenant près de quatre mille arbres tant pommiers que poiriers, une bonne partie du dit verger est clos en muraille.

La belle terre de la rivière St. Pierre près Montréal, contenant environ 8 arpens de front dont 3 arpens ont 80 arpens de profondeur, et le surplus a environ 29 arpens, sur laquelle il y a deux maisons de bois et trois granges, avec un jardin où il y a environ une centaine de jeunes pommiers, et un beau quartier d'alpages.— Ceux qui voudront acquérir les dites terres pourront s'adresser à mon dit Sieur De St. Luc, ou à Mr. Panet, Notaire et Avocat à Montréal.

LACORNE St. Luc.

LE 6 Juin on commencera à tenir à la Salle des Séances à Québec, la Cour des Quartiers Généraux des Séances de Paix, pour la dite ville et district, à laquelle tous les Juges à Paix, Officiers examinateurs des accidents tragiques, Connétables, Hauts et Soudaillies, Géolières, et Gardes des maisons de correction, sont requis de se trouver avec leurs rolls, régistres, et autres documens, et d'y faire tout devoir relatif à leurs offices respectifs.

Quebec, le 22 Mai, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

ON the 6th of June, will commence and be held, at the Sessions-House in Quebec, a Court of General-Quarter-Sessions of the Peace, for the said City and District, at which all his Majesty's Justices of the Peace, Coroners, Constables, High and Sub-Bailiffs, Keepers of Prisons and Houses of Correction, are required to be then and there, with their Rolls, Records, and other Remembrances, and to do those Things which to them respectively appertain.

Quebec, May 22, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

District of QUEBEC: TO be Sold, in Virtue of sundry Executions, at Simpson's Tavern, in the Lower-Town, the following Houses and Lands, vizi. on the 9th Day of June next, the House and Land of Henry Mongeon, situate in Poor-Street, near Palace-Gate.— Also the House and Land of Francis Sickler, situate in New-Street:— And the House and Land of Mr. Chaurette, situate in St. Nicholas-Street, without Palace-Gate.— Sales to begin precisely at 11 o'Clock, and end at one o'Clock; when the Conditions of Sale will be made known, by

Quebec, May 23, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Venditioni

Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of John Lees, Esq; will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, on Friday the 16th Day of June next, a Lot of Land, situate in the Parish of Berthier, in the District aforesaid, one Arpent square, fronting the High-Road, bounded on one Side by Pierre La Freiniere, on the other Side by Jean Baptiste Haule, and behind by the River of Berthier, with a House 30 Feet in Front and 31 Feet deep, and a Stable, 25 Feet by 20 Feet, thereon; being late the Property of Jean Baptiste Gravier, seized and taken in Execution at the Suit of the said John Lees, and to be sold by EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, they are desired to send an Account thereof to the said Provost-Marshall, before the Day of Sale.

May 18, 1769.

District de Québec, ff. A VENDRE en vertu de diverses à Savoir: Exécutions, à l'Auberge de Simpson dans la Basse-ville, le maisons et terres suivantes, favor: — Le 9 de Juin prochain la maison et terre de Henry Mongeon, située dans la rue des Pauvres, pres la Porte du Palais; comme aussi la maison et terre de François Sickler, situées dans la rue Neuve; comme aussi la maison et terres de Mr. Chaurette, situées dans la rue St. Nicolas hors la Porte du Palais. — Les ventes commenceront à 11 heures précises et finiront à une heure, tems auquel les conditions de la vente seront déclarées par JACOB ROWE, D. P. M.

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of three Writs of Fieri Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Jean Baptiste Morel, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of François Perrier, Louis Le Roux and Son, and John Charlebois, I have taken in Execution, and seized into my Hands, the several Lots of Land following, to wit:

A Lot of Land, situate at Pointe Claire, in the District of Montreal aforesaid, of three Arpents in Front and about 40 Arpents-deep, with two wooden Houses and a Barn thereon, bounded on one Side by Michel Grandmaison, and on the other Side by Jacques Perrier; being late the Property of the said François Perrier.

A Lot of Land, situate at Saint John, in the Parish of Saint Genvieve, in the said District, of three Arpents in Front and 20 Arpents deep, fronting the High-road, bounded on one Side by Joseph Troquer, on the other Side by the Lands of Saint Genvieve, and behind by the Lands of Saint Charles, with a wooden House and a Barn thereon; being late the Property of the said Louis Le Roux and Son.

A Lot of Land, situate at the Cape in the Parish of Saint Genvieve aforesaid, of three Arpents in Front and 20 Arpents deep, fronting the River, bounded on one Side by Blais, on the other Side by — Brunet, and behind by the granted Lands, with a small wooden House thereon; being late the Property of the said John Charlebois.

Now this is to give Notice, That the said three Lots of Land, will be exposed to Sale, Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Tuesday the sixth Day of June next, in order to raise and levy the Debts and Costs in the said Writs mentioned, at which Time and Place the Conditions of the Sales will be made known, by EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, are requested to give Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshall, before the Day of Sale. — May 1, 1769.

District de Montréal, ff. EN vertu de trois Writs de Fieri Facias, émanés de la cour des Plaideurs Communs, à la poursuite de Jean Batiste Morel, contre les biens, effets, terres et possessions de François Perrier, Louis Le Roux et fils, et Jean Charlebois, j'ai saisi et mis sous main de justice les différentes pieces de terre suivantes, favor:

Une piece de terre située à la Pointe Claire, dans le district du dit Montréal, de trois arpens de front et d'environ 40 de profondeur, avec deux maisons en bois et un grange dessus, bornée d'un côté par Michel Grandmaison, et de l'autre par Jacques Perrier, appartenante ci-devant au dit François Perrier.

Une piece de terre située à St. Jean, dans la paroisse Ste. Genevieve, dans le dit district, à trois arpens de front et vingt de profondeur, vis-à-vis le grand chemin, bornée d'un côté par Joseph Troquer, et de l'autre par les terres de Ste. Génovieve, et par derrière par les terres de St. Charles, avec une maison en bois, et une grange dessus, appartenante ci-devant au dit Louis Le Roux et fils.

Une piece de terre située au Cap, dans la paroisse de Ste. Génovieve, de trois arpens de front et de 20 de profondeur, vis-à-vis la rivière, bornée d'un côté par Blais, de l'autre par — Brunet, et par derrière par les terres concédées, avec une petite maison en bois dessus, appartenante ci-devant au dit Jean Charlebois.

Maintenant on fait à savoir, que les dites trois pieces de terres seront exposées en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Mardi fix de Juin prochain, pour recouvrer et lever la dette et frais mentionnés aux dits Writs, auxquels tems et lieux les conditions de la vente seront déclarées par E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens par hypothèque ou autrement, sont priés d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente, Le 1 Mai, 1769.

ALL Those to whom JAMES FLANAGIN, late of Quebec Merchant, deceased, was indebted, are required to send in their Accounts to THOMAS DUNN, Esquire, JEREMIAS DALY, and MICHAEL FLANAGIN, Merchants, Executors of the said James Flanagin, in Order that they may be forthwith discharged. Such as were indebted to the said James Flanagin, at the Time of his Death, are requested to make speedy Payment, to the said Executors, otherwise their Accounts will be put into the Hands of an Attorney.

MICHAEL FLANAGIN, Continues to carry on Business, at his House in the Lower-Town, in the same Manner as the same was carried on by his late Father.

TO BE LET, OR SOLD,

The House wherein the said James Flanagin lately dwelt, situate in the Lower-Town of Quebec: Likewise the House, and Ground thereto belonging, situate at St. Foix, near Quebec, known by the Name of the Royal North American Coffee-House. Enquiry of the fid Michael Flanagin.

PATRICK McCLEMENT, intends to leave this Province, in the Course of next Month; all Persons indebted to him are requested to make immediate Payment, so as that he may be enabled to discharge his just Debts. He has for Sale an excellent Billiard Table, and a Variety of Household Furniture, cheap by Cash, or on Credit, if his Merchants will accept of the Purchasers Bills. ¶

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Venditioni

Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Thomas Walker, against Antoine Maumet, to me arrested and delivered, will be exposed to Sale, at my Office, on Friday the 16th Day of June next, a Lot of Land, situate in the Parish of Verchere, in the said District, 60 Feet square, fronting the High-road, bounded on each Side and behind by the ungranted Lands, with a wooden House and a Stable thereon; also another Lot of Land in the Front of the aforesaid Lot, of the same Size, and bounded in the same Manner.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, they are desired to give Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshall, before the Day of Sale, May 8, 1769.

District de Montréal, ff. EN vertu d'un Writ de Venditioni Exponas, émané de la cour des Plaideurs Communs, à la poursuite de Thomas Walker, contre Antoine Maumet, à moi adressé et remis, on exposera en vente à mon bureau, Vendredi 16 de Juin prochain, une piece de terre située dans la paroisse de Verchere dans le dit district, de 60 pieds carrés, vis-à-vis le grand chemin, bornée des deux côtés et par derrière par les terres non concédées, avec une maison en bois et une écurie dessus; comme aussi une autre piece de terre, vis-à-vis la précédente et de la même grandeur, et bornée de la même manière.

E. G. GRAY, D. P. M.

Tous ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, sont requis d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 8 Mai, 1769.

District de Montréal, ff. EN vertu d'un Writ de Fieri Facias, émané de la cour des à Savoir: Plaideurs Communs, à la poursuite de Jean Le Roux, di Provencal, contre les biens, effets, terres et possessions de Jaques Antaya, à moi adressé et remis, j'ai pris en exécution et mis sous main de justice une piece de terre située dans la seigneurie de Sorel, d'environ deux arpents de front et d'environ 40 de profondeur, bornée de front par la rivière St. Laurent, d'un coté par Joseph Letandre, de l'autre par Menon Cournoyer, et par derrière par les terres non concédées, avec une maison en bois et une écurie dessus: Maintenant on fait à savoir, que la dite piece de terre sera exposée en vente publique à mon bureau, Vendredi 9 de Juin prochain, pour recouvrer et lever la dette et frais mentionnés au dit Writ.

E. G. GRAY, D. P. M.

Ceux qui ont des prétentions préalables sur la dite piece de terre, sont priés d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 8 Mai, 1769.

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Fieri Facias, 2

Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of John Le Roux, otherwise Provencal, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Jacques Antaya, to me directed and delivered, I have taken in Execution, and seized into my Hands, a Lot of Land, situate in the Seigniory of Sorel, of about two Arpents in Front and about 40 Arpents deep, bounded in the Front by the River Saint Lawrence, on one Side by Joseph Letandre, on the other Side by Menon Cournoyer, and behind by the ungranted Lands, with a wooden House and a Stable thereon: Now this is to give Notice, That the said Lot of Land will be sold at Public Auction, at my Office, on Friday the 9th Day of June next, in order to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Lot of Land, they are desired to give Notice thereof to the said Provost-Marshall, before the Day of Sale.

May 8, 1769.

COMME BAAILAIGE' est dans le dessin de quitter cette Province l'été prochain, il fait savoir au Public, qu'il a deux belles maisons à vendre, agréablement situées, dont une bâtie depuis quatre ans, située sur le marché de la haute-ville, bâtie à deux étages, avec caves et greniers, de 25 pieds de front sur 38 de profondeur, une cour sur le derrière aussi de 25 pieds sur 42 de profondeur; la dite maison et cour ne paient que 13 sols de rente foncière, et donnent de bons loyers.

Une autre maison située dans la Basse-ville, joignant Alexandre Dumas, bâtie sur un terrain de 5083 pieds François Carrés, à deux étages, divisés chacun en six appartemens très spacieux, des belles caves, et beaux gréniers doubles; la dite maison bâtie depuis deux ans, derrière laquelle est une cour de 42 pieds sur 57 pieds de profondeur, au bout de laquelle est un autre bâtiment en pierre qui joint le cap, de 40 pieds de front sur 24 pieds de profondeur, bâti bien solidement à deux étages, dont le premier est en cellier, et le second en maison, avec de beaux gréniers au-dessus, et des galeries de 7 pieds qui conduisent depuis un bâtiment jusqu'à l'autre, et des écuries au-dessous, un porche commun avec Mr. Dumas pour entrer dans la cour, un canal commun qui conduit les eaux à la greve; la maison et terraine ne paient que cinq sols de rente au Roi. Il a aussi de différentes espèces de bois à vendre, et plusieurs outils de différente espèce, et plusieurs différents meubles. Il vendra le tout comptant, ou une partie à un an de crédit. A s'adresser au susdit Baailaigé qui leur communiquera les titres, et fera une composition honnête. 3

AS Baailaigé intends quitting this Province next Summer, he informs the Public, that he has two Houses to dispose of, agreeably situated, one of which stands on the Market-place in the Upper-Town, built 4 Years ago, two Stories high, with Cellars and Garrets, 25 Feet in Front by 38 in Depth, and a Yard behind, 25 Feet by 42; said House and Yard pay but 13 Sols per Annum Quit-Rent, and let at a high Price.

The other is situated in the Lower-Town, joining to Mr. Alexander Dumas, built two Years ago, on Lot of 5083 French Feet square, is two Stories high, divided each into six spacious Apartments, has fine Cellars and excellent double Garrets, with a Yard behind 42 feet by 57, at the Extremity of which is another Stone Building, joining the Cape, two Stories, one of which is a Cellar, and the other in Chambers, with good Garrets above, and Galleries 7 Feet wide, extending from one Building to the other, with Stables underneath, a Gate in common with Mr. Dumas, and a public Canal for conveying the Water to the Beach. The House and Lot pay but 5 Sols Quit-Rent to the King. He has also for Sale different Sorts of Wood, several Tools of different Kinds, and a Variety of Furniture: He will dispose of the whole for ready Money, or give a Year's Credit for Part of it. Application to be made to said Baailaigé, who will shew the Titles, and accept of reasonable Terms.

LE Public est averti que tous les biens immeubles de la succession de feûs Monsieur et Madame Daguilhe sont à vendre, consistant en Un emplacement situé dans la ville de Montréal, de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, sur lequel il y a une maison qui est incendiée, tenant le dit emplacement par devant à la rue St. Paul, par derrière au terrain du Sieur Fortier, d'un coté à la rue St. Vincent, et d'autre coté au terrain du nommé Vigé.

2d Item un autre emplacement, situé dans le faubourg St. Laurent, de 40 pieds de front, tenant par devant à la rue St. Louis, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la rue Vitray.

3d Item une terre située à Boucherville au Petit Lac, de trois arpens de front sur vingt-cinq arpens de profondeur, sur laquelle est construite une maison de bois, une grange, une étable, une écurie, et autres bâtiments, avec ses départs, prairies, fossés, clôtures, &c. en outre tous les ustensiles de la dite terre, et tous les animaux, qui seront également vendus avec la dite terre, ou séparément, à l'option des enchérisseurs.

4d Item une autre terre, située en la paroisse de Varenne, de trois arpens de front sur trente arpens de profondeur, qui est actuellement en bois debout.

5d Item une autre terre et concession, située dans l'île Bizard, faisant le bout d'en haut d'icelle, joignant le fief de Mademoiselle Dubuission, tenant sur le devant et de l'autre bout au fleuve St. Laurent, et par derrière au Lac des Deux Montagnes.

Lesquelles biens seront vendus et adjugés le premier du mois de Juin prochain, en la ville de Montréal, chez M. Simon Sanguinet, Ecuyer, au plus offrant et dernier enchérisseur; lesquels seront vendus et adjugés séparément les uns des autres, et quittes et nettes de toutes charges, dettes et hypothèques. Toutes personnes qui voudront prendre connaissance des dits biens d'ici à la judication, pourront s'adresser à mon dit Sieur Simon Sanguinet, qui leur donnera tous les éclaircissements nécessaires, ayant les titres de propriété entre ses mains.

Montreal, le 20 Mars, 1769.]

SANGUINET, Notaire et Avocat.

NOTICE is hereby given, That all the Real Estate of the deceased Mr. and Mrs. Daguilhe, is to be sold, consisting of a Lot situated in the City of Montreal, 40 Feet in Front by 65 Feet deep, on which is the Remains of a burnt House; said Lot is bounded in Front by St. Paul's Street, and behind by the Land of Mr. Fortier, on one Side by St. Vincent's Street, and on the other by Mr. Vigé.

2d Item, Another Lot situated in the Suburb of St. Lawrence, 40 Feet in Front, bounded before by St. Lewis's-Street, and runs back to Vitray Street.

3d Item, A Piece of Land at Boucherville on the Little Lake, 3 Acres in Front by 25 in Depth, whereon is a Wooden House, a Barn, Byar and Stable, and other Buildings, with the Desarts, Meadows, Ditches, Fences, &c. thereto belonging; also all the Utensils of Husbandry and Stock of said Land, which will be sold with it or separately, as the Purchasers may chuse.

4th Item, Another Piece of Wood Land, in the Parish of Varenne, 3 Acres in Front by 30 in Depth.

5th Item, Another Tract of Land, situated in the Isle Bizard of which it makes the Upper End; joining the Fief of Miss Dubuission, and bounded before and at the other End by the River St. Lawrence, and behind by the Lake of the Two Mountains.

The said Lands will be sold to the highest Bidder on the first Day of June next, in the City of Montreal, at Simon Sanguinet's, Esq; They will be sold altogether or separate, and clear of all Incumbrances, Debts or Mortgages. Any Person desirous of viewing said Lands, from this Time to the Day of Sale, may apply to Mr. Simon Sanguinet, who will give them all necessary Information, as he has the Titles in his Hands.

Montreal, March 20, 1769. *** — SANGUINET, Notary and Advocate.

WH E R E A S there are several Repairs, &c.

wanted at the Barracks, Store-Houses, and other Buildings belonging to his Majesty in and about the City of Quebec. This is to give Notice, to such Artificers and others who may be inclined to contract for performing the Workmanship, or furnishing the Materials undermentioned, that, on or before the 9th of June next, Mr. MARR, the Engineer, will be ready to receive sealed Proposals from them, containing the lowest Prices at which they chuse to contract for the same, with the Names of the Persons they please to offer as Securities for the due Performance of what they undertake, which Proposals will, upon the said Days at Noon, be opened in the Presence of the respective Officers of the Ordnance at this Place, and the Person or Persons giving the best Terms to the King (the Securities for the Performance, &c. being equal) will have the Preference.

Masonry in walling, in Cape Diamond Stone, for Materials and Workmanship,	per Toise.
Ditto in Drain, arch'd over,	Ditto.
Ditto faced with Chaudiere Stone, the Facing to be one Foot thick,	Ditto.
Ditto in Beauport Stone,	Ditto.
O. & L. Timber squared,	per 50 Cubic Feet, or a Ton.
Elm Ditto,	Ditto.
Pine Ditto,	Ditto.
Each of the same Kind of Timbers round, their Diameters to be measured within the Sap,	per Ton.
Joists and ranging Timber Pine square,	per Foot running.
Two Inch Pine Plank without Knots or Shakes,	per 1000 square Feet.
Ditto of Boards,	Ditto.
Three Inch Oak Plank,	Ditto.
Window Sashes,	per every Opening or Pane in each.
Paving in Floors with 9 Inch Tiles,	per Toise square.
Ditto in Ditto with good Flags,	Ditto.
Plastering with Mortar, mixed of Lime, Sand and Hair,	Ditto.
Ditto Workmanship only,	Ditto.
Doors battened of plain Dales,	each.
Ditto panelled,	ditto.
Flooring with Plank grooved and tongued, with Spikes, &c.	per Toise square.
Ditto square Joints and Upper-side planed,	Ditto.
Ditto with single Boards planed, &c.	Ditto.
Lining in Rooms planed on one Side, of Boards,	Ditto.
Ditto in Partitions planed on both Sides, grooved and tongued,	Ditto.
Ditto Panels,	Ditto.
Framing of the Carcasse in Floors per Ditto,	Ditto.
Ditto in the Roofs,	Ditto.
Covering with Feather edged Boards in the Roof,	Ditto.
Shingling in the Roof, Workmanship and Materials,	Ditto.
Palisades of Cedar, at least 10 Feet long and 8 Inches diameter,	per Hundred.
Ditto of Pine or Black Spruce of same Dimensions,	Ditto.

They will be pleased to distinguish precisely in their Proposals, whether they are for Workmanship or Materials singly, or for Workmanship and all the Materials necessary for the same Piece of Work.

C O N D I T I O N S .

The Masonry to be of the very best Kind, every Stone to be well bedded and pressed down with the Hand or Mallet till the Mortar float up on all Sides, and at the same Time to make the Joints as small as possible; no Stone in the Facing to have less than 8 Inches square in Front, nor to extend less than ten in Length inward upon the Wall, and every fifth Stone to have 18 Inches in Length at least; the Stones at the Corners to be at least 24 Inches long, 12 in Breadth, and laid Headers and Stretchers, the Stones to be laid breaking Joint. None of this Work must be performed at undue Hours, nor without the Presence of the Persons whom the Engineer will appoint to oversee the Masons. No Mortar to be made and beat up but only in Presence of such as shall be appointed to superintend the same, who are to see the Lime and Sand duly proportioned, and that every Batch of the said Mortar be thoroughly beat with the Rabot once a Day for four Days at least before it is used, and the Lime and Sand so perfectly mixed that the one cannot be distinguished from the other; that no Water be mixed with it but once; the same is to be understood in regard to the Plaster, observing only to mix one Bushel of Ox or Cow Hair with six Bushels of Lime.

The Timber to be perfectly sound, without any Sap, Shakes, Cracks or Knots, and to be cut during the Winter Months. The Planks and Boards to be cut out of well seasoned Timber, without Knots, Cracks, or any mouldy Spots therein; nor will any Slabs be admitted among the Planks or Boards, because they are nothing but Sap. The Palisades to be perfectly sound and straight, and their Diameters to be measured within the Bark, as they will not be planted till that is peeled off.

If any Piece of Work is executed with faulty Materials, or in an improper Manner, the Contractor must pull it down and re-build it with good Materials, and in a Workmanlike Manner, without having any Allowance for what is so demolished, and must remove, at his own Expence, any faulty Materials he shall bring upon the Spot.

If any Piece of Masonry is suspected to be built otherwise than as mentioned in the first Article of those Conditions, it will be first measured by the Engineer and the Contractors, and the Account thereof mutually signed by them, after which it will be demolished, and if found to be faulty, the Contractor must renew it at his own Expence; but if otherwise, he will be allowed the full Price, both for that pulled down and for the Workmanship, and what new Materials may be wanted in re-building it.

On the Contractor's finding Security for the due Performance of his Part, there will, for new Work of any considerable Value, be advanced to him one third Part of the Price to begin with, another third Part when the Half of the Work is performed, and the remaining third Part when the Work is received off his Hands, compleated on the Terms before-mentioned: And for Repairs his Accounts shall be settled and paid every three Months.

A V E N D R E ,

UN E MAISON, située sur la place de la Parade, dans la Haute-ville, maintenant occupée par Mr. Edward Harrison. Ceux qui pourroient en être amateurs sont priés de s'adresser à THOMAS DUNN, ou COLIN DRUMMOND, Ecuier.

T O B E S O L D ,



A HOUSE, situate on the Parade, in the Upper-Town, now occupied by Mr. Edward Harrison. Any Person inclining to purchase the same, are desired to apply to THOMAS DUNN, or COLIN DRUMMOND, Esq;

MR. LATHAM, Surgeon to the King's (or 8th) Regiment of Foot, informs the Public, that he does not intend to inoculate here after the first of June, for some Months. — Mr. LATHAM has inoculated, within these last 7 Weeks 118, in all 314. — Quebec, 2d May, 1769.

MR. LATHAM, Chirurgien du 8me régiment d'infanterie, ou régiment du Roi, informe le Public qu'il ne se propose plus d'inoculer ici après le premier de Juin pendant quelques mois. — Mr. LATHAM a inoculé depuis ces 7 dernières semaines 118, en tout 314. — Quebec, ce 2 Mai, 1769.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IM P R I M E par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parleir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Évêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

VU qu'il est nécessaire de faire plusieurs réparations aux Cafernes, Magazins et autres édifices appartenans à sa Majesté dans et aux environs de la ville de Québec, on fait à favorir aux Artisans et autres qui peuvent être dans le dessein de contracter, ou en entreprenant la main d'œuvre, ou en fournissant les matériaux ci-dessous spécifiés; que le 9 de Juin prochain ou avant, Mr. MARR, Ingénieur, sera prêt de recevoir leurs propositions cachetées, contenant le plus bas prix auquel ils souhaitent d'en passer contract, avec le nom des personnes qu'il leur plaira de présenter pour cautions de l'accomplissement entier de ce qu'ils entreprendront, lesquelles propositions seront ouvertes le dit jour 9 de Juin à Midi, en présence des Officiers respectifs de l'Ordonnance de cette ville, et celui ou ceux qui fera, ou feront les conditions les plus favorables au Roi, les cautions données pour l'accomplissement de l'ouvrage étant égales, aura ou auront la préférence.

Maconnerie de murs, en pierre du Cap Diamant, pour materiaux et main d'œuvre,	par Toise.
Idem pour les Tranchées en voutes,	dito.
Idem de front ou parement, en pierre de la Chaudiere, d'un pied d'épaisseur,	dito.
Idem en pierres de Beauport,	dito.
Bois de Chêne de charpente équarri,	per 50 pieds cubiques ou Tonneau.
Bois d'Orme dito,	dito
Bois de Pin dito,	dito
Chaque des dits Bois de charpente en rond, leur diamètre à mesurer en dedans l'aubier,	per Tonneau.
Le Bois de folives, &c. au-dessous de 9 pouces carrés,	per pied courant.
Les Planches de Bois de Pin sans noeuds ou gerasures, de 2 pouces d'épaisseur,	per 1000 pieds carrés.
Les mèmes de 1 pouce d'épaisseur,	dito.
Les Planches de Chêne de 3 pouces d'épaisseur,	dito.
Les Croisées de fenêtres,	par chaque carreau.
Pavement de carreaux rouges de 9 pouces carrés,	par Toise.
Idem en bonnes pierres plates,	dito.
L'enduit ou plâtre pour les murs et plafonds des chambres, composé de mortier fait de chaux, de sable et de Bourre,	dito.
Main d'œuvre du dit ouvrage seulement,	dito.
Portes simples de Pin blanchi, d'un pouce d'épaisseur,	dito.
Idem coupées en panneaux,	chaque.
Les Planches pour plancher, de 2 pouces d'épaisseur, façonnées avec couilles et languettes, ou emboufettées blanchies extérieurement, avec tous les clous nécessaires,	dito.
Idem sans emboufture, blanchies comme dessus,	dito.
Idem d'un pouce d'épaisseur, avec couilles et languettes,	dito.
Boiserie des cotés des chambres, d'un pouce d'épaisseur,	dito.
Languettes et blanchies comme dessus,	dito.
Les Cloisons blanchies des deux cotés, avec couilles et languettes,	dito.
Les mèmes avec panneaux,	dito.
L'assemblage des soliveaux des planchers à deux pieds de distance	dito.
l'un de l'autre, de milieu en milieu,	dito.
Idem pour Chevrons de la même distance,	dito.
Les Planches des toits amincies en iflet pour se croiser,	dito.
Pour couvrir ces planches en bardeaux y compris les cloûts,	dito.
Palisades de bois de Cèdre, ayant au moins 10 pieds de longueur et 8 pouces d'épaisseur à gros bout, sans l'écorce,	par Cent.
Idem de Pin de même épaisseur et longueur,	dito.
Ils auront à distinguer s'ils entreprennent la main d'œuvre, ou les matériaux, seulement ou tout l'ouvrage ensemble.	

C O N D I T I O N S .

La Maçonnerie devra être de la meilleure espèce, chaque pierre bien assise et comprise avec la main ou maillet jusqu'à ce que le mortier en sorte de tous cotés, et qu'en même tems elles se joignent le plus près possible, aucune pièce de surface ne sera moindre que de 8 pouces quarries de front, et ne s'étendra pas moins de 10 en longueur au dedans du mur, et chaque cinquième pierre aura 18 pouces de longeur pour le moins. Les pierres des coins auront au moins 24 pouces de longeur et 12 de largeur, et seront mises en boutisses et pannerelles, et toutes les pierres de parement posées plein sur jointe. Autun des dits ouvrages ne seront fais à heures indûes, ou en l'absence des personnes qu'il l'ingénieur nommera pour avoir l'inspection sur la Maçonnerie, et le mortier ne sera fait et battu qu'en présence de ceux qui feront dénommés pour y surveiller, et chaque tas de mortier sera totalement battu au rabot une fois par jour pendant quatre jours avant qu'il soit mis en usage, et la chaux et le sable bien proportionnés, et tellement mêlés qu'on ne puisse distinguer l'un de l'autre, n'y mettant de l'eau qu'une seule fois. On observera la même chose dans le plâtre, observant seulement de meler un boisseau de Bourre parmi six boisseaux de chaux.

Le Bois de charpente sera totalement vif, sans aucun aubier, aucunes gerasures, aucunes fentes ou noeuds, et sera abattu pendant les mois d'hivers.

Les planches seront prises de bois bien sec sans aucun noeud, fentes ou gerasures, ou aucunes marques de mauvais bois: on ne recevra aucunes croutes ou premières planches qui ne sont que de l'aubier.

Les Palisades seront entièrement de bois vif, et de droit fil, et leur diamètre sera mesuré au dedans de l'écorce, parce qu'elles ne seront pas plantées avant qu'elle ne soit ôtée. Si quelque ouvrage se trouve construit de quelque matériaux vicieux, ou d'une manière non convenable, l'entrepreneur sera tenu de le démolir à ses frais, et de le ré-éduire de matériaux sains, et bien façonné, sans aucune prétention pour ce qui sera démolit, et sera pareillement tenu de faire emporter à ses frais tous matériaux rebuts qu'il aura fait apporter sur les lieux.

Si quelque pièce de Maçonnerie est suspectée d'être construite autrement qu'il est prescrit dans le premier article de ces conditions; elle sera premièrement toisée par l'Ingénieur et les entrepreneurs ensemble, et l'état sera signé par eux mutuellement, après quoi elle sera démolie, et si elle est trouvée vicieuse l'entrepreneur sera tenu de la réfaire à ses frais; au contraire, si l'ouvrage est trouvé bon, on lui accordera le prix entier de ce qui aura été démolie, ainsi que le surplus des matériaux et main d'œuvre nécessaires à la réédification.

Quand l'entrepreneur aura trouvé caution suffisante pour l'entier accomplissement de son entreprise, on lui avancera pour des nouveaux ouvrages de quelque valeur considérable, un tiers du prix pour commencer, un autre tiers quand l'ouvrage sera à moitié fait, et le dernier tiers quand l'ouvrage sera réglé de ses mains conformément aux conditions préalables. Et quand il sera employé aux réparations, ses comptes seront arrêtés et payés de trois mois en trois mois.

TO U S ceux à qui JAQUES FLANAGIN, ci-devant Marchand à Québec, décédé, éroit redévable, sont requis d'envoyer leurs comptes à Thomas Dunn, Ecuier, Jeremie Daly et Michel Flanagin, Marchands, Exécuteurs du dit Jaques Flanagin, pour être acquittés au plûtot. Ceux qui étoient redéposables au dit Jaques Flanagin au tems de son décès, sont priés de faire un prompt paiement aux dits Exécuteurs, autrement leurs comptes seront remis en main d'un Procureur.

Michel Flanagin continue le commerce à sa maison dans la Basse-ville, de la même manière que faisoit son Pere.

A LOUER ou à VENDRE,

La maison où le dit Flanagin demeuroit ci-devant, située dans la Basse-ville de Québec. Comme aussi la maison et le terrain qui y appartient, situés à Ste. Foix, près de Québec, connus sous le nom de Caffé Royal de l'Amérique Septentrionale. A s'informer au dit Michel Flanagin.